

Chefs d'équipe et bibliothécaires-conseillers**Section du catalogage**

Compte rendu de la réunion du 16 décembre 2014

Local 0270 – 9 h

MEMBRES	ORDRE DU JOUR, TEL QU'ADOPTÉ
Présents : Simon-Pierre Barrette Elise Couturier Brigitte Demers Julie Gauthier Guillaume Lizotte Marcel Plourde G. Daniel Tremblay	1. Adoption de l'ordre du jour
Absents : Christian Lacroix	2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
Invités :	3. Suivi de la dernière réunion
	3.1. Consultation sur la planification stratégique et l'organisation de la DTRD
	3.2. Transfert du programme Analyse documentaire à la Section du catalogage.
	3.3. Surplus de documents en attente de traitement
	3.4. Noyau de compétences sur les données liées
	3.5. Formation au RVM
	3.6. Incidences de la situation budgétaire de l'Université sur la Section du catalogage
	3.7. Stagiaires du Cégep F.-X. Garneau
	3.8. Création d'un Comité sur le dépôt institutionnel
	3.9. Documents à ne pas élaguer
	3.10. Dates de réimpressions, zone fixe 008 et affichage dans Ariane
	4. Informations provenant des équipes
	4.1. Équipe des PES
	4.2. Équipe de Musique/Art /Film
	4.3. Équipe de Sciences/Philosophie/Psychologie/Religion/Géographie
	4.4. Équipe de Sciences sociales/Droit/Éducation/Histoire/Littérature

5. Éléments abordés lors de la réunion de discussion sur les cas RDA

- 5.1. Tableau des dates
- 5.2. Problématique entourant le traitement des compilations d'œuvres d'un seul auteur selon RDA 6.2.2.10
- 5.3. Documents RCAA2 versus documents RDA
- 5.4. Compilation d'œuvres en art
- 5.5. Utilisation des titres collectifs conventionnels pour les essais et la correspondance
- 5.6. Implantation de RDA pour les disques, cartes géographiques, PES, enregistrements vidéos
- 5.7. Révision de la liste des alternatives, décisions locales, ajouts facultatifs
- 5.8. Deux lieux de publications dans une notice dérivée
- 5.9. Mentions de responsabilité comportant des affiliations, des titres, des lieux de travail, etc.
- 5.10. Utilisation correcte des noms de conférences
- 5.11. Relations entre les traductions
- 5.12. Points d'accès autorisés pour les compilations de contes québécois
- 5.13. Affichage de la zone 787 Liaison complexe des vedettes
- 5.14. Fables
- 5.15. Précisions ajoutées entre parenthèses pour des noms de personnes

6. Précisions entourant le traitement du matériel d'accompagnement des thèses

7. Demandes de conseillers pour des accommodements locaux

8. Révision de la procédure sur l'ajout dans la zone public d'informations relatives à l'exemplaire (dédicaces et exlibris)

9. Importance de la vérification autonome dans RDA

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Le compte rendu est adopté suite à de légères modifications.

3. Suivi de la dernière réunion

3.1. Consultation sur la planification stratégique et l'organisation de la DTRD

Le cumul des propositions a été réalisé. Il devrait être envoyé par Louise Allard au cours des prochains jours. Le Comité de gestion de la DTRD se rencontrera au cours du mois de janvier pour discuter des propositions et aborder d'éventuels changements à la chaîne de traitement documentaire.

3.2. Transfert du programme Analyse documentaire à la Section du catalogue.

Marcel a communiqué avec Chantal St-Louis et nous avons décidé que la période de transition pour les thèses et mémoires serait prolongée jusqu'au 1^{er} juin 2015. Nous avons cependant fixé au 1^{er} septembre le moment où l'analyse documentaire des thèses serait complètement transférée à la DTRD.

Simon Pierre nous informe qu'une table disciplinaire en agriculture et foresterie s'est tenue. Il n'y a aucune information spécifique à préciser.

Nous avons eu vent de certaines informations laissant à penser que des bibliothèques universitaires québécoises seraient réticentes à repêcher nos notices bibliographiques. Les raisons évoquées seraient l'inconstance de l'indexation et de la classification. Nous allons tenter d'en savoir plus à ce sujet et nous ferons le point à la prochaine réunion.

Une rencontre de la table disciplinaire en cinéma et enregistrements filmiques aura lieu au début de l'année prochaine. Une des premières tâches sera de réviser nos pratiques de traitement documentaire des DVD afin d'être à même d'implanter RDA en mai prochain.

Une rencontre de la table disciplinaire en littérature aura lieu le 15 janvier prochain. Denise Dolbec sera invitée pour traiter de la problématique des vedettes de genre forme pour les œuvres littéraires.

La table disciplinaire en administration, économique et relations industrielles s'est tenue le 25 novembre dernier. Elle réunissait Brigitte Demers, Normand Pelletier, Claudine Lussier et Christian Lacroix.

Des rencontres des tables disciplinaires en Art et en Droit auront lieu au début de janvier prochain.

La table disciplinaire en philosophie et théologie se réunira le 17 décembre.

Guillaume précise qu'il n'y a pas de table disciplinaire en musique puisque des rencontres sont prévues avec la conseillère toutes les semaines.

Marcel a produit un relevé du nombre de documents en attente d'analyse documentaire au 10 décembre. Le nombre de documents en attente d'analyse selon le rapport de Symphony était de 1 237, alors que le nombre de documents comptés sur les tablettes était de 1 140 en incluant les documents localisés dans les bureaux des conseillers. C'est donc une différence d'une centaine de documents. Nous verrons au début de l'année prochaine s'il n'y aurait pas lieu de faire un inventaire des documents en attente d'analyse documentaire afin d'identifier les cas problématiques.

3.3. Surplus de documents en attente de traitement

Le dernier rapport du 15 décembre fait état de 9 067 documents en attente de traitement comparativement à 7 821 au 15 novembre. C'est considérable. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette augmentation. En premier lieu, le fait que des postes vacants n'ont pas été remplacés, le fait également que dans l'équipe de Sciences l'équivalent de 2.5 jours/semaine, soit ½ poste est perdu suite à l'application des mesures de réduction du temps de travail. Marcel souligne également que beaucoup de temps est perdu en discussions de corridors. Il est donc important de sensibiliser les membres de l'équipe que tout le retard actuellement accumulé ne peut être imputé totalement au fait que des postes ne soient pas comblés ou à l'implantation de RDA.

3.4. Noyau de compétences sur les données liées

Une nouvelle rencontre a eu lieu le 11 décembre. Les membres du noyau s'entendaient pour dire qu'une visite dans les deux principaux secteurs touchés par les données liées, la DTSI et la DTRD, serait appréciée de part et d'autre pour comprendre comment fonctionne le traitement des données. Le plan de stage de Patrick Rousseau-Trépanier prévoit la préparation d'une présentation sur les données liées, laquelle sera présentée aux conseillers et aux techniciens de l'aide à la recherche afin de les sensibiliser aux possibilités des données liées. Lors de la réunion, il a été également question de projets qu'il serait possible de réaliser à la BUL. Cependant, avant d'aller plus loin, la position de la direction devra être obtenue concernant les données liées vs les données liées ouvertes. Enfin, nous souhaiterions être informés de ce qui se prépare concernant les données liées dans les autres universités du Québec. Pour ce faire, un sondage pourrait être réalisé.

3.5. Formation au RVM

Le RVM commencera bientôt à travailler sur la formation qui sera donnée à l'équipe. Une date en février ou en mars est envisagée. On nous a demandé de transmettre les cas problématiques qui devraient être abordés lors de la formation. Julie traduira le texte touchant la subdivision de formes Ouvrages avant 1 800 puisqu'il s'agit justement d'un cas rencontré régulièrement par les techniciens.

3.6. Incidences de la situation budgétaire de l'Université sur la Section du catalogage

Pour l'instant, la situation budgétaire de la Bibliothèque n'a pas d'incidences sur la Section du catalogage puisque nous avons reçu en octobre et en novembre à peu près le même nombre de documents que l'année dernière.

3.7. Stagiaires du Cégep F.-X. Garneau

Nous recevrons à compter du 12 janvier Leftie Aubé à titre de stagiaire du Cégep F.-X.-Garneau. Elle a demandé de passer plus de temps au catalogage qu'à l'aide à la recherche.

3.8. Création d'un Comité sur le dépôt institutionnel

Simon Pierre nous confirme que les travaux du Comité sur le dépôt institutionnel avancent lentement. La situation est rendue plus complexe parce que la Bibliothèque, les professeurs, et le Vice-rectorat à la recherche sont impliqués et que les positions divergent parfois. Une présélection d'outils est en cours.

3.9. Documents à ne pas élaguer

Les informations concernant les documents à ne pas élaguer seront inscrites dans la zone STAFF de l'exemplaire. Dans le cas des documents de l'Herbier Louis-Marie, les informations seront également inscrites en zones 590. Un courriel sera envoyé aux conseillers afin de les informer que cette procédure est en vigueur.

3.10. Dates de réimpressions, zone fixe 008 et affichage dans Ariane

Marcel demande à Élise de lui fournir des cas de problèmes d'interprétation des codages des zones fixes dans Ariane dans le cas des réimpressions. Une demande de correction sera adressée dans JIRA.

4. Informations provenant des équipes

4.1. Équipe des PES

- On devrait compléter l'élagage des documents conservés du 2^e étage conservés dans la salle des dons juste avant Noël.
- Le traitement des Traités du Canada progresse bien. Presque tous les documents ont été récupérés et on entamera la reliure dès après les fêtes.
- Le traitement des documents de l'ONU progresse aussi. On a près de 60% des documents qui sont retournés reliés sur les rayons.
- Nous avons eu une courte visite de Mélanie Girard, stagiaire provenant du Cégep Garneau.
- Une procédure sur l'inscription des ISBN aux notices des PES au bénéfice de l'équipe des commandes permanentes est en préparation.

4.2. Équipe de Musique/Art /Film

- On observe un cumul de documents en art (14 tablettes). C'est Guillaume qui traite toutes les urgences et papiers jaunes, Marie-Claude et Élisabeth étant attitrées à des projets spéciaux ou au catalogage de livres en sciences.
- Stéphanie a corrigé des cotes de DVD localisés à La Fabrique (16 DVD).
- Marianne a revu les précisions entourant la classification de ces documents.
- On ne signale pas encore de diminution significative de catalogage courant dans l'équipe. Il y a beaucoup de partitions à faire.
- Catalogage en urgence d'environ 20 documents Grands formats en Art qui était non-inscrit.
- À partir de maintenant, toutes les notices de monographies, peu importe les disciplines, sont converties en RDA.

4.3. Équipe de Sciences/Philosophie/Psychologie/Religion/Géographie

- Nous avons 46 tablettes de documents en attente
- Nous continuons la collection de l'Herbier, mais le travail s'avère plus compliqué que prévu.
- Nous avons reçu 106 thèses électroniques la semaine dernière
- Nous avons énormément de documents électroniques en attente, mais nous prenons une pause afin de faire les documents imprimés en attente

4.4. Équipe de Sciences sociales/Droit/Éducation/Histoire/Littérature

- Pas de particularité depuis la dernière réunion. Nous avons continué le catalogage des documents de l'arrivage régulier.

- Nous avons accueilli Mélanie Girard, stagiaire provenant du Cégep Garneau, quelques jours dans l'équipe.
- Valérie Lacasse, de l'équipe d'art et musique, a continué à faire du catalogage de documents en sciences sociales.
- Les tablettes en sciences sociales, littérature, droit, éducation, éducation physique, communication, histoire, linguistique se partagent ainsi :
 - Sciences sociales = 11 ½ tablettes
 - Droit = 10 tablettes
 - Linguistique et communication = 3 tablettes
 - Éducation physique = 2 tablettes
 - Histoire = 11 ½ tablettes
 - Littérature jeunesse = 17 tablettes
 - Littérature = 12 tablettes + 21 ½ tablettes (romans) + 4 ½ tablettes (bandes dessinées)
 - Livres rares = 5 tablettes
 - Livres rares-manuels scolaires = 5 tablettes
 - Fonds François Hébert = 6 tablettes (Marabout)
 - Pour un total de 109 tablettes à faire....
- Depuis le 8 décembre, nous avons abandonné le catalogage avec les RCAA2 pour n'employer que le RDA.
- Nous avons reçu 55 thèses électroniques vendredi dernier.
- Quelques 300 notices ont été versées dans Workflows en vue du catalogage des romans en fascicules (Fonds François Hébert) – pas encore commencé.
- Brigitte a commencé le traitement de la collection Historia. Soit changer la cote collection des volumes pour une cote sujet pour les volumes catalogués séparément. Et éventuellement, cataloguer séparément les volumes qui avaient été mis sur la notice collection.

5. Éléments abordés lors de la réunion de discussion sur les cas RDA

5.1. Tableau des dates

Ce qui posait problème, c'est de faire la distinction entre la date de l'oeuvre et la date de la manifestation. L'étude des interprétations de LC dans LCPC PS nous permet de croire que LC a plutôt tendance à inscrire la date qui correspond à la date de l'oeuvre... mais dans un modèle FRBR, il serait plus simple d'ajouter une date d'oeuvre dans la notice de l'oeuvre, et la date de la manifestation dans la notice manifestation. Nous décidons donc de suivre l'ordre de priorité suivante : Date de publication, date de copyright, date d'achèvement d'imprimer. Cependant, si la date de l'achèvement d'imprimé est différente de la date du copyright, la date de publication serait déduite de la date la plus récente.

5.2. Problématique entourant le traitement des compilations d'oeuvres d'un seul auteur selon RDA

6.2.2.10

La procédure a été présentée aux techniciens intéressés le 18 novembre. Les difficultés résident dans l'identification des compilations et des collaborations. La pratique devrait faciliter une meilleure compréhension des directives. Dans le cas des compilations dans un genre particulier, la directive de RDA à la règle 6.2.2.10.2 serait d'utiliser le terme le plus spécifique. Cette règle n'est pas suivie rigideusement par BANQ, puisqu'elle obligerait à faire trop de recherches. Une communication avec l'UdeM nous apprend cependant qu'ils suivent précisément la règle en allant au plus précis. Dans le cas des philosophes, on utilisera les termes essais, discours, etc. Il y aura lieu de dresser la liste complète des

formes que nous utilisons, afin de consigner les ajouts que nous pourrions faire à la liste prévue par RDA à la règle 6.2.2.10.2.

Nous attendions la rencontre du JSC au début novembre qui devait prendre une décision sur l'utilisation des titres collectifs conventionnels dans les cas de compilations où des titres distinctifs sont attribués par un éditeur lors de publication ou dans les cas d'une publication d'une compilation. La décision a été remise à une date ultérieure.

5.3. Documents RCAA2 versus documents RDA

Marcel a demandé aux chefs d'équipe de faire le relevé dans leurs équipes de la proportion de documents en RDA afin d'évaluer le niveau de la transition.

En art et architecture, environ 60% des notices dérivées sont en RDA.

Les monographies publiées en 2013 et 2014 en sciences sociales, éducation, droit, linguistique, éducation physique, provenant des États-Unis ou du Canada sont en RDA. Pour ce qui est des documents européens, les notices dérivées sont la plupart en RCAA2 avec des adaptations RDA.

En littérature, comme la majorité des documents provient de l'Europe francophone (France, Belgique, Suisse), les notices versées sont de facture RCAA2. Cependant, en ce qui a trait au catalogage original, tout est fait en RDA (majoritairement romans, manuels scolaires).

Les équipes ont été consultées et toutes les monographies seront faites selon RDA à partir de maintenant.

Pour l'équipe de Sciences sociales, etc.... c'est commencé depuis le 8 décembre 2014.... Tout est fait selon RDA.

5.4. Compilation d'œuvres en art

Guillaume a commencé à rédiger un texte qui précise notre position et qui explique pourquoi nous avons convenu de traiter les compilations d'œuvres d'un artiste et de textes comme une compilation d'œuvres avec commentaires ajoutés, plutôt que comme une compilation d'œuvres et de textes.

Le texte sera vérifié par Julie et Marcel et un résumé pourra en être mis sur RDA Facebook.

5.5. Utilisation des titres collectifs conventionnels pour les essais et la correspondance

Nous utiliserons les titres collectifs conventionnels Essais et Correspondance même si des titres significatifs sont donnés par l'éditeur lors de la publication de recueils de ces documents. Aucune règle ne prescrit cependant l'utilisation du titre conventionnel Citations. Julie vérifiera auprès de BANQ afin de s'assurer de leur interprétation concernant l'utilisation du titre conventionnel Citations. Nous pensons personnellement que ce titre ne devrait pas être employé.

Guillaume précise qu'en musique, nous prévoyons utiliser les titres collectifs conventionnels, pour un seul auteur, dès qu'il y a présence de deux œuvres. Toutes les œuvres sont cependant mentionnées en vedettes analytiques. Une vérification auprès de Daniel Paradis nous a permis d'apprendre que BANQ applique cette pratique. Selon Guillaume, l'utilité du titre collectif serait cependant discutable si les formes étaient incluses dans les autorités des œuvres.

L'argumentation de Guillaume se tient, cependant il faudra creuser plus profondément l'utilisation des autorités dans les nouveaux moteurs de recherches.

5.6. Implantation de RDA pour les disques, cartes géographiques, PES, enregistrements vidéos

Le calendrier d'implantation suivant est envisagé : disques compacts en janvier 2015, implantation en mai 2015 pour les enregistrements vidéos, les publications en série, les documents cartographiques.

L'implantation de RDA pour les enregistrements vidéos nécessitera la mise sur pied d'une table disciplinaire puisque des changements considérables dans nos pratiques locales seraient adoptés, puisque le traitement que nous faisons n'était pas de niveau RCAA2. Cette table disciplinaire sera convenue au début janvier. Les procédures de traitement pour ce type de support devront être revues de fond en comble.

5.7. Révision de la liste des alternatives, décisions locales, ajouts facultatifs

A la suggestion de Guillaume Lizotte, la liste des alternatives, décisions locales et ajouts facultatifs sera révisée graduellement lorsqu'une des interprétations sera utilisée.

5.8. Deux lieux de publications dans une notice dérivée

Certaines notices bibliographiques RDA comprennent deux lieux de publications en 264 alors que seul le premier lieu de publication est fondamental et requis. Les deuxièmes lieux de publication seront supprimés par souci d'uniformité. Les seuls cas où un deuxième lieu de publication est requis sont signalés dans [..\De RCAA2 à RDA\Documents de transition\Tableau des éléments fondamentaux RDA de la description BAnQ-LC-BUQ.doc](#) et réfèrent aux situations où on juge nécessaire de consigner plus d'un éditeur qui ont des places d'affaires dans des lieux différents. Ceci peut être le cas, entre autres, pour les publications gouvernementales ou provenant d'organisations internationales.

5.9. Mentions de responsabilité comportant des affiliations, des titres, des lieux de travail, etc.

Une des difficultés rencontrées dans la transcription des mentions de responsabilité est souvent le nombre important de noms suivis d'affiliations, de titres, de lieux, etc. Nous prenons la décision d'omettre des mentions des affiliations, titres, adresses et lieux de travail, etc., mais de conserver l'alternative adoptée nous permettant de signaler jusqu'à 10 créateurs.

5.10. Utilisation correcte des noms de conférences

Élise nous informe que des autorités conformes à RDA commencent à apparaître pour les noms de conférences et qu'elles diffèrent sensiblement des formes que nous utilisons sous RCAA2. Ainsi,

IWDW (Conférence)|n(11^e :|d2002 :|cSéoul, Corée)

au lieu de

IWDW 2002|d(2002 :|cSéoul, Corée)

Dans le cas de cette série de conférences spécifiques, toutes les autorités ont été modifiées de RCAA2 à RDA dans Validator. Après vérifications, Élise remarque que la plupart des bibliothèques utilisent l'ancienne forme de l'autorité pour les conférences antérieures, et la nouvelle forme pour les nouvelles conférences.

La modification des noms de conférences pour les faire correspondre à RDA pourrait prendre beaucoup de temps, et nuire au traitement courant. On suggère de dresser la liste des vedettes de conférences à modifier et faire ces corrections à titre de projets, dans des moments spécifiques plutôt que dans le cadre du travail courant.

5.11. Relations entre les traductions

Nous avons commencé à inscrire des mentions de traduction en 700 en y ajoutant un |iTraduction de, ce qui est très bien lorsque nous faisons référence à l'œuvre en langue originale. Cependant, lorsque nous souhaitons mentionner une traduction de la même œuvre portant un titre différent, la zone à utiliser n'est pas le 700 puisque le titre que nous signalons n'est pas un titre privilégié. La zone 775 est à utiliser et la relation |iManifestion équivalente peut également s'appliquer, selon le cas.

5.12. Points d'accès autorisés pour les compilations de contes québécois

À partir de maintenant, on mentionnera en 7XX tous les contes québécois inclus dans une compilation. La question qui se pose est de savoir comment faire ces accès : considère-t-on les personnes qui ont adapté ces œuvres de la tradition orale en contes écrits comme des adaptateurs et, par conséquent, comme les créateurs d'une nouvelle œuvre (700 12 au nom des personnes qui ont adapté le conte) ou, au contraire, considère-t-on que l'œuvre originale est le conte oral et que, par conséquent, le conte écrit à partir du conte oral est une expression de l'œuvre (730 Titre du conte (nom de l'adaptateur)). Si nous avons un fichier d'autorité d'œuvre, l'information pourrait y être consignée, mais comme ce n'est pas le cas, Julie fera une vérification auprès du CELAT afin d'avoir l'avis d'experts sur la question.

5.13. Affichage de la zone 787 Liaison complexe des vedettes

Daniel Tremblay nous confirme que la zone 787 Liaison complexe des vedettes ne s'affiche pas normalement dans Ariane 2.5. La demande d'affichage de cette zone a été faite dans le processus global de révision. Par la même occasion, Guillaume demande que l'affichage soit modifié pour le 511 signalant les interprètes. La correction sera envoyée à Catherine Desmeules pour être intégrée dans Ariane 2.5.

5.14. Fables

Lili nous a signalé le cas d'une bande dessinée publiée en édition reliée et brochée. La mention de volumaison dans la série est cependant différente pour chacun des tirages. Comme il s'agit en fait de la même manifestation, nous pensons qu'il serait déconseillé de créer deux notices bibliographiques, une pour l'édition reliée et une pour l'édition brochée. Nous proposons donc d'inscrire les ISBN des deux versions sur la notice bibliographique, et d'indiquer en précision le volume correspondant. Nous proposons également d'ajouter une note indiquant que la version brochée porte le numéro X dans la collection. La cote sera faite à la version retenue comme version de départ.

5.15. Précisions ajoutées entre parenthèses pour des noms de personnes

Guillaume mentionne que nous retrouvons de plus en plus dans Validator des formes autorisées de noms de personnes avec des précisions mises entre parenthèses de la forme (spécialiste en analyse environnementale) à titre d'exemple. Nous ne conserverons ces précisions que si elles sont nécessaires pour éviter une homonymie dans notre propre catalogue. S'il n'est pas nécessaire de les conserver, nous les reporterons dans une zone de renvois. S'il est nécessaire de les traduire, une traduction libre conviendra.

6. Précisions entourant le traitement du matériel d'accompagnement des thèses

Émilie Fortin nous a informés qu'il y avait des problèmes entourant le traitement du matériel d'accompagnement des thèses. Dans le cas des thèses imprimées, nous remarquons que la description du matériel d'accompagnement est souvent imprécise et ne permet pas de bien identifier le document que nous avons en main. La plupart du temps, les documents sont laissés en annexes dans les volumes. Il arrive parfois cependant que les documents en annexe soient catalogués séparément. Cette situation est alors mentionnée en note 590 et l'annexe semble disponible pour le prêt. Dans les thèses numérisées ou produites en format numérique, les métadonnées reçues ne font pas état du matériel d'accompagnement.

Après discussion avec Émilie nous avons convenu que les éléments suivants sont essentiels pour décrire un document accompagnant une thèse. En fait, il faudra garder en tête lors du traitement du matériel d'accompagnement d'une thèse les tâches qu'accomplissent la majorité des utilisateurs des catalogues de bibliothèque, c'est-à-dire Trouver, Identifier, Sélectionner et Obtenir.

Les éléments suivants sont donc requis :

1. Titre du matériel d'accompagnement (si disponible)
2. Format (.xls, .doc, .mpeg)
3. Ce qu'il faut pour l'ouvrir (Lecteur VHS, programme avec la version (Word 6)
4. Poids ou durée (13 megs, 41 minutes, etc.)
5. Lien avec la thèse (ex. : copies en couleurs d'images analysées dans la thèse, programme testé dans la thèse)

Cette information sera ajoutée par Élise à la procédure de traitement des thèses électroniques et diffusée après des membres des équipes.

7. Demandes de conseillers pour des accommodements locaux

Nous recevons de façon régulière des demandes d'accommodements locaux provenant de conseillers. Dans certains cas, il est possible de répondre à leurs besoins sans dénaturer les notices bibliographiques, mais ce n'est pas toujours le cas. Il faut comprendre que nous fonctionnons dans un environnement collaboratif, que nos notices sont récupérées par plusieurs bibliothèques, que nous alimentons des catalogues collectifs. De plus, la structure même de la BUL privilégie une sectorisation des collections. Marcel souligne de plus que les décisions prises concernant le transfert de l'analyse documentaire à la DTRD ont souligné le fait que l'analyse documentaire et l'indexation relevaient de compétences bibliothéconomiques et non-disciplinaires. Un courriel sera rédigé et expédié conjointement par Chantal et Marcel au bénéfice des conseillers afin de préciser les rôles de chacun, et les limites qui ne doivent pas être franchies afin de conserver la cohérence de notre sectorisation disciplinaire et la qualité de notre catalogue.

8. Révision de la procédure sur l'ajout dans la zone publique d'informations relatives à l'exemplaire (dédicaces et exlibris)

Élise nous mentionne que la procédure disponible sur l'Intranet relative à l'ajout dans la zone publique d'informations relatives à l'exemplaire dans les cas de dédicaces et ex-libris a été modifiée, mais que le personnel n'en a pas été informé. Cette procédure devra être modifiée à nouveau pour tenir compte des décisions prises dans le traitement des documents de l'Herbier Louis-Marie. Un courriel sera adressé au personnel de la Section afin de les informer de cette modification.

9. Importance de la vérification autonome dans RDA

Marcel rappelle l'importance pour l'ensemble des catalogueurs de vérifier dans RDA afin de tenter de trouver une réponse aux questions qu'ils se posent, avant de s'adresser à leurs chefs d'équipes respectifs. C'est en cherchant directement qu'ils trouveront non seulement les réponses aux questions qu'ils se posent, mais également les réponses aux questions qu'ils ne se sont pas encore posées. Il est également du devoir des chefs d'équipe de tenter de répondre aux questions avant de s'adresser aux bibliothécaires spécialistes.